




Lors de la réunion du Centre Communal d'Actions Sociales du 7 mars 2017, la reconduction du Passeport Jeunes a été votée.

Il a été mis en place pour faciliter l'accès à la pratique d'activités sportives et culturelles. Le montant de l'aide est calculé en fonction du revenu fiscal de référence de la famille et s'échelonne suivant le tableau ci-dessous.

Le CCAS sera présent le jour du forum des associations pour récupérer les dossiers qui seraient déjà constitués (facture de l'association, un RIB et dernier avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015).

Revenu fiscal de référence du foyer	< 10 000 €	10 000 à 15 000 €	15 000 à 20 000 €	20 000 à 30 000 €	30 000 à 35 000 €
Aide (par enfant)	60 €	50 €	40 €	30 €	20 €

Renseignements :  
CCAS - Mairie de Brindas  
Mme V. D'ABRIGEON : [ccas@brindas.fr](mailto:ccas@brindas.fr)  
Mme D. GEREZ : [danielle.gerez@brindas.fr](mailto:danielle.gerez@brindas.fr)



Pour les enfants de la  
Maternelle au CM2